Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1974)

Heft: 288

Artikel: La vieille garde au rancart

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1026657

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dès lors on peut se demander si les campagnes d'information — souvent très documentées et complètes, parfois agressives et acides — ne vont pas provoquer chez certains citoyens une réaction d'hostilité. Une propagande trop insistante et brutale engendre un « effet boomerang » qui se retourne contre ses auteurs.

Dépasser les votations

Si les moyens de communication de masse constituent vraiment un service public, leur mission d'information et d'éducation n'est pas limitée au temps des votations. Plus particulièrement dans une démocratie semi-directe où les citoyens disposent du privilège unique de soumettre à l'opinion publique les grands problèmes contemporains. Aujourd'hui celui des étrangers en Suisse dont l'issue engage l'avenir de notre économie et de notre société. Demain celui du droit de vote à 18 ans, de la participation, de l'Europe, etc.

Il appartient aux journaux, comme à la TV ou à la radio, de préparer, de précéder l'opinion publique, de la sensibiliser à des situations nouvelles. D'autant que la plus vieille démocratie du monde émane du corps électoral le plus vieux du monde; et qu'elle est devenue aristocratique avec un tiers de sa population active dépourvue de droits politiques. Cette fonction de formation permanente, il n'est pas sûr que les moyens de communication de masse l'ait remplie ces dernières années. En particulier dans le domaine de la « surpopulation étrangère ». Car en cette matière l'information doit être cohérente et continue, s'inspirer du principe des séries à long terme si elle vise à une action de persuasion.

Il n'y a pas si longtemps, les grands quotidiens publiaient des titres tels que « Un Sicilien poignarde un Genevois ». Aujourd'hui encore l'image des minorités étrangères dans la presse est loin d'être favorable: elles ne sont mentionnées que pour des accidents et des délits. Et c'est précisément un des éléments que retient le Suisse xénophobe.

Comme les pages d'un journal, les programmes d'une télévision sont le reflet de l'esprit et de la tradition du lieu. En Suisse romande, si la part des arts et de la religion apparaît considérable, celle des minorités étrangères est presque inexistante. Or c'est avec le petit écran qu'elles apprennent le français, et souvent les seuls Suisses qu'elles reçoivent dans leur logis sont télévisés. Mais les programmes ne les concernent pas directement, il n'y a ni cours de français, ni cours d'italien ou d'espagnol, ni émissions destinées à familiariser les Suisses avec les étrangers, à faire connaître systématiquement les réalités économiques et sociales de ce pays. Certes des tentatives ont été entreprises, mais elles ne s'inscrivent pas dans une politique concertée d'information et d'intégration des minorités étrangères.

Quel que soit le résultat des prochaines votations et initiatives, les moyens de communication de masse devront accorder une attention différente à la présence des étrangers. En Suisse et dans les autres pays. Pas seulement à la veille des votations, mais chaque jour et suivant une ligne conséquente d'information. Car les travailleurs migrants sont liés désormais au développement de tous les pays industrialisés, et de producteurs et consommateurs ils deviendront tôt ou tard des citoyens à part entière.

Un devoir inéluctable

Si la télévision, service public d'audience nationale — et tous les moyens de communication de masse — peut « infléchir le processus de socialisation de notre société technicienne » comme l'estime Jean Cazeneuve, elle doit donner régulièrement, naturellement l'image et la parole, le droit à l'expression aux minorités étrangères, leur consacrer un temps significatif dans les programmes hebdomadaires.

VAUD

La vieille garde au rancart

Les Groupements patronaux vaudois avaient jusqu'ici l'obsession de l'équilibre des finances publiques. Conséquemment, ils condamnaient tout allégement fiscal, à moins qu'il ne soit justifié par des raisons sociales évidentes. C'était le style Hubler.

C'est ainsi que, récemment, au moins au moment où le projet fiscal du Conseil d'Etat fut publié, les Groupements patronaux regrettèrent qu'on consente des allègements (d'ailleurs modestes), à des contribuables qui avaient des moyens suffisants.

On sait que les droites du Grand Conseil vaudois jugeaient bon par la suite de réduire de moitié les allégements prévus pour les contribuables modestes et répertoriés au minimum vital. Les contribuables aisés, en revanche, notamment ceux dont les revenus dépassent 180 000 francs, obtenaient, par rapport au projet du Conseil d'Etat, de substantielles faveurs.

Changement de cap

Aujourd'hui, les Groupements patronaux (sous une autre plume?) trouvent cela merveilleux; ces allégements pour tout le monde, et entre autres pour les plus aisés, c'est tellement plus juste, même si ça coûte cher à l'Etat!

Les jeunes loups prennent le pouvoir. Les Groupements patronaux parlent désormais comme la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie. Le sens de l'Etat fout le camp. Ne reste plus que la bonne vieille droite classique.